



MAIRIE DE FALLERON

85670 FALLERON

VENDÉE

téléphone : 02 51 35 50 91

télécopie : 02 51 35 54 54

e-mail : mairie.falleron@wanadoo.fr

Réunion du 28 avril 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le vingt-six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2016

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mme BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, FOREST, BONNEAU.

EXCUSES : M. GELEBART, Mme POUVREAU.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE PHIVALE

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de la SCI PHIVALE, située 6 rue de Nantes.

CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU FOYER RURAL

Le Conseil Municipal donne un avis favorable concernant le lancement du projet de restructuration et d'extension du Foyer Rural, d'un budget prévisionnel global de 995 000,00 € HT, et approuve le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales fixant une rémunération de 4% du montant des travaux.

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL DE 4 AGENTS

Suite à la réorganisation des services scolaires et extra-scolaires, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe : de 27 h/semaine à **31 h/semaine**
- poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe : de 5.92 h/semaine à **7.40 h/semaine**
- poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe : de 27 h/semaine à **29 h/semaine**
- poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe : de 28 h/semaine à **33 h/semaine**

CONVENTION POUR LA FACTURATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir entre, d'une part, Vendée Eau et STGS, son délégataire pour l'exploitation de la distribution de l'eau potable sur la commune de FALLERON, et d'autre part, la commune de FALLERON pour l'exploitation de l'assainissement collectif, pour définir les conditions générales des prestations de gestion des usagers, de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement collectif.

MISE EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal accepte de porter en non-valeur la somme de 94.11 €, correspondant à une créance irrécouvrable du budget assainissement.

TARIF CENTRE DE LOISIRS – ANNEE 2016-2017

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du Centre de Loisirs pour l'année 2016-2017 comme suit :

ACCUEIL DE LOISIRS

PROPOSITION DE TARIFS 2016-2017							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2015/2016	0,40	0,43	0,69	0,95	1,18	1,28	1,38
Proposition tarifs à l'heure 2016/2017	0,41	0,44	0,71	0,97	1,21	1,31	1,42
1/2 journée	1,44	1,54	2,49	3,40	4,24	4,59	4,97
1/2 journée + repas	4,95	5,08	6,30	7,47	8,55	9,00	9,49
journée + repas	6,38	6,62	8,78	10,86	12,78	13,58	14,46
Repas	3,10						

PROPOSITION DE TARIFS HORS COMMUNE 2016-2017							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2015/2016	1,43	1,48	1,53	1,93	1,98	2,03	2,13
Proposition tarifs à l'heure 2016/2017	1,46	1,52	1,57	1,97	2,02	2,07	2,17
1/2 journée	5,11	5,32	5,50	6,90	7,07	7,25	7,60
1/2 journée + repas	9,67	9,94	10,17	11,97	12,19	12,42	12,87
journée + repas	14,78	15,26	15,66	18,86	19,26	19,66	20,46
Repas	3,10						

ACCUEIL PERICENTRE ET PERISCOLAIRE

PROPOSITION DE TARIFS 2016-2017							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2015/2016	0,77	0,82	1,08	1,34	1,59	1,79	1,94
Proposition tarifs à l'heure 2016/2017	0,79	0,84	1,11	1,37	1,63	1,83	1,99

PROPOSITION DE TARIFS HORS COMMUNE 2016-2017							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2015/2016	2,00	2,05	2,30	2,55	2,75	2,90	3,10
Proposition tarifs à l'heure 2016/2017	2,04	2,09	2,34	2,59	2,79	2,94	3,04

TAP

PROPOSITION DE TARIFS 2016-2017							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2015/2016	0,75	0,80	1,06	1,32	1,55	1,75	1,90
Proposition tarifs à l'heure 2016/2017	0,75	0,80	1,06	1,32	1,55	1,75	1,90

MODIFICATION HORAIRES OUVERTURE CLSH

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir le centre d'accueil périscolaire et péricentre jusqu'à 19 heures, à partir de la rentrée de septembre 2016.

MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide de maintenir l'opération « Musique et Danse en milieu scolaire » pour l'année scolaire 2016-2017, sans l'aide financière du Département.

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS POUR L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris pour l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

TRANSFERT DE COMPETENCE / CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC Y AFFERENTES

Le Conseil Municipal approuve le transfert à la communauté de communes de la compétence « *création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes* », et approuve la modification statutaire induite par ce transfert.

L'objectif des maisons de services au public est d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Il s'agit de lieux d'information, d'accueil et d'orientation à destination des usagers du service public. Ces maisons peuvent rassembler des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

La maison de services au public sera implantée dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Palluau qui seront libérés suite à la fusion avec la Communauté de Communes de Vie et Boulogne.

A FALLERON, le 31 mai 2016

Le Maire,
Gérard TENAUD

